



**Lancement dans les Yvelines
de la campagne gouvernementale de lutte
contre la radicalisation violente
et l'enrôlement djihadiste**

Mercredi 4 février 2015

16h00

Comprendre

La menace terroriste

Le terrorisme s'est répandu à travers le monde sous des formes variées. La France demeure une cible et le risque terroriste peut concerner le territoire national comme les ressortissants et intérêts français à l'étranger.

Qu'est-ce que la menace terroriste ?

Le terrorisme est un phénomène complexe parce qu'il évolue en permanence dans ses organisations, ses motivations et ses objectifs, ses méthodes et ses moyens. Ne connaissant pas de frontière, il s'est répandu de manière diffuse à travers le monde sous des formes variées. La France n'échappe pas à cette menace qui peut frapper aussi bien ses ressortissants que ses intérêts, sur son territoire, à l'étranger ou sur Internet.

Malgré les progrès importants en matière de lutte anti-terroriste conduite au niveau national ainsi qu'à l'échelle internationale, la menace se maintient durablement à un niveau élevé.

Pour répondre à cette menace terroriste, l'État mène une action transversale qui s'inscrit dans le respect des libertés publiques avec une stratégie claire : agir en amont, c'est-à-dire détecter les individus susceptibles de basculer dans la violence et les empêcher, si possible, de passer à l'acte.

Parmi elles, le plan gouvernemental Vigipirate est un instrument placé sous l'autorité du Premier ministre, qui s'inscrit dans le cadre de la vigilance, de la prévention et de la protection. Il couvre l'ensemble des activités du pays et concourt à la sécurité nationale.

Une menace pour la France

Au cours des 20 dernières années, la France et ses intérêts ont été la cible d'un terrorisme international lié à la situation au Maghreb, au Sahel ainsi qu'au Proche et Moyen-Orient (GIA, Al Qaida ...).

L'action terroriste ayant visé Charlie Hebdo a été revendiquée par Al Qaïda dans la Péninsule arabique (AQPA) alors que l'auteur des actions commises à Montrouge et porte de Vincennes à Paris a prétendu agir au nom de Daech.

Ces réseaux terroristes constituent une menace constante et stratégique pour la France qui demeure une cible, comme en témoignent régulièrement les déclarations de leaders ou membres d'Al Qaïda (basés en zone afghano-pakistanaise, au Yémen, au Sahel ou au Maghreb) et de Daech.

Agir

L'action de l'État

Le renforcement du dispositif de lutte anti-terroriste

Mercredi 21 janvier 2015, le Premier ministre Manuel Valls a annoncé des mesures exceptionnelles pour renforcer la lutte contre le terrorisme.

- Un renforcement des moyens humains et matériels.
- Un cadre juridique pour l'action des services de renseignement.
- Une détection renforcée du phénomène de radicalisation par les services du ministère de la Justice.
- Une prise en charge et un suivi accrus des individus radicalisés.
- Une action renforcée en matière de prévention de la radicalisation.

La mobilisation de l'École

Après les attentats de janvier 2015, le ministère de l'Éducation nationale a présenté **onze mesures**. Laïcité et transmission des valeurs républicaines, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités et mixité sociale, mobilisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont au centre de ces mesures.

L'École est en première ligne, avec fermeté, discernement et pédagogie, pour répondre au défi républicain, parce que c'est son identité et sa mission profonde.

Très concrètement, le ministère va publier, à destination de ses personnels, un livret opérationnel de prévention et de lutte contre les phénomènes de radicalisation. Ce document, préparé en concertation interministérielle, est complémentaire de la démarche d'ensemble initiée par le ministère de l'Intérieur.

La lutte contre les filières terroristes et la radicalisation violente

Plus d'un millier de Français, ou résidents étrangers en France, ont été ou sont impliqués dans des filières vers la Syrie et l'Irak, qu'ils soient sur place, en chemin, revenus ou ayant manifesté leur volonté de partir.

Plus de 70 ont déjà trouvé la mort en Syrie ou en Irak. Ces départs constituent une menace inédite, pour ces personnes elles-mêmes, et pour la sécurité de tous.

Pour y faire face et pour leur venir en aide ainsi qu'à leurs familles, le Gouvernement a, dès avril dernier, mis en place un plan global de lutte contre les filières terroristes et la radicalisation violente.

Ce plan comprend cinq axes complémentaires :

1. Prévenir et empêcher les départs de majeurs et de mineurs
2. Démanteler les filières de recrutement agissant en France
3. Soutenir et orienter les familles
4. Communiquer, sensibiliser, former
5. Renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme

Une loi a été adoptée par le Parlement et promulguée le 13 novembre 2014. Parallèlement, un important dispositif de prévention et d'accompagnement s'est mis en place à destination du grand public.

Une action répressive

Un dispositif législatif renforcé

Face à une menace terroriste en constante évolution, la France a régulièrement adapté son arsenal législatif : lois de 1986, 1996 et loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant des dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers.

Depuis la loi du 23 janvier 2006, **les personnes ou entités qui commettent, ou tentent de commettre, des actes de terrorisme peuvent faire l'objet d'un gel de leurs avoirs.**

Le Parlement a également adopté, le 21 décembre 2012, la loi n°2012-1432 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme. Celle-ci renforce les **sanctions contre "ceux qui se rendent coupables d'apologie ou d'incitation au terrorisme sur Internet"**. Elle prévoit la **poursuite par la justice française des actes de terrorisme commis à l'étranger par des Français ou des personnes résidant habituellement en France.**

Elle permet notamment de poursuivre les personnes ayant participé à des camps d'entraînement terroristes à l'étranger alors qu'elles n'ont pas commis d'acte répréhensible sur le territoire français, et étend le gel des avoirs financiers aux personnes qui incitent au terrorisme.

La loi du 13 novembre 2014 complète et renforce cette législation anti-terroriste existante.

Le nouveau texte de loi prévoit, notamment, sous le contrôle du juge :

- L'interdiction de quitter le territoire pour les ressortissants français convaincus de vouloir rejoindre des groupes terroristes.
- L'interdiction d'entrée sur le territoire français des ressortissants étrangers constituant une menace grave pour l'ordre public.
- L'instauration d'un délit d'entreprise terroriste individuelle pour compléter l'incrimination existante d' «association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste».
- La possibilité de blocage administratif des sites illicites faisant l'apologie du terrorisme ou incitant à la commission d'attentats.
- Le renforcement du délit d'apologie d'un acte de terrorisme avec possibilité de comparution immédiate. Les peines encourues sont de cinq ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, portés à sept ans et 100 000 euros lorsque les faits sont commis sur Internet.

Des services de police et des juridictions spécialisés

Plusieurs ministères participent ou apportent un concours à la lutte contre le terrorisme en France.

S'agissant du **ministère de l'Intérieur** les principales structures opérationnelles, dont certaines sont exclusivement dédiées à la lutte contre le terrorisme sont :

- la **Direction générale de la sécurité intérieure** (DGSI), qui présente la caractéristique d'être à la fois un service de renseignement et un service doté de capacités judiciaires;
- la **Direction générale de la police nationale** (DGPN) avec, en particulier :
 - la **Sous-direction anti-terroriste** (SDAT) de la Direction centrale de la police judiciaire,
 - la **Direction du renseignement** (DRPP) et la **Section anti-terroriste** (SAT) de la Brigade criminelle, au sein de la Préfecture de police de Paris,
 - le **Service central du renseignement territorial** (SCRT) de la Direction centrale de la sécurité publique.
- Contribuent également à la lutte contre le terrorisme : la **Direction générale de la gendarmerie nationale** (DGGN - BLAT, SDAO et GIGN) ; la **Direction centrale de la police aux frontières** (DCPAF), la **Direction de la coopération internationale** (DCI), le **Service de la protection** (SDLP) et la **Force d'intervention de la police nationale** (FIPN)
- La coordination administrative est, quant à elle, assurée par l'**Unité de coordination de la lutte anti-terroriste** (UCLAT), rattachée au DGPN.

Au **ministère de la Justice**, les affaires opérationnelles en matière de terrorisme, quel que soit le lieu où les faits sont commis, relèvent de juridictions spécialisées (parquet, instruction, application des peines) au sein du **Tribunal de grande instance de Paris**. La **Direction des affaires criminelles et des grâces** (DACG), qui définit la politique pénale, et la **direction de l'administration pénitentiaire** sont également des acteurs de la lutte anti-terroriste au sein du ministère de la Justice.

Au **ministère de la Défense** : armée et services de renseignement (DGSE, DPSD, DRM).

Au **ministère des Finances** : Direction générale des douanes et des droits indirects (**DGDDI**) et la Direction de la cellule de traitement du renseignement et d'action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin).

Ainsi que **les ministères de l'Éducation Nationale, des Transports et de la Santé**.

Une action dissuasive

Mesures visant à empêcher les déplacements et les expulsions

Afin de contrarier les déplacements des terroristes, un certain nombre de mesures sont d'ores et déjà mises en œuvre ou entreront en vigueur prochainement :

- expulser de France les ressortissants étrangers impliqués dans des activités terroristes et interdire l'entrée sur le territoire français des ressortissants étrangers qui constituent une grave menace pour l'ordre public ;
- priver certains ressortissants français de leur passeport et de leur carte nationale d'identité, contre récépissé ;
- permettre aux parents de s'opposer à la sortie du territoire de leur enfant mineur ;
- systématiser la pratique des entretiens administratifs avec les personnes impliquées et détectées.

Le plan Vigipirate

Le **plan Vigipirate** est un plan gouvernemental qui relève du Premier ministre et associe tous les ministères. Il est un outil important dans le dispositif français de lutte contre le terrorisme, qui prend acte du maintien durable de cette menace à un niveau élevé.

C'est un dispositif permanent de vigilance, de prévention et de protection qui s'applique en France et à l'étranger, associant tous les acteurs du pays : l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs et les citoyens.

Le plan Vigipirate comprend 2 niveaux : «vigilance» et «alerte attentat».

Une action internationale

La coopération internationale

La France participe à un important dispositif de coopération opérationnelle et technique, aussi bien dans le cadre bilatéral que multilatéral, et de dialogues diplomatiques suivis avec nos principaux partenaires internationaux.

Elle participe activement à la mise en place d'un système européen sur les échanges de données des passagers européens (dit "PNR" pour Passenger Name Record). En attendant, le dispositif PNR français sera mis en œuvre dès septembre 2015. Il permettra d'accéder aux données des compagnies aériennes assurant des vols à destination et en provenance du territoire français. Ce système doit être mis en œuvre au niveau européen pour mutualiser les informations et prévenir aussi les départs de Français quittant les pays voisins ou transitant par ces pays pour rejoindre notre territoire.

Les opérations anti-terroristes de l'armée française dans le monde

Nos armées sont fortement sollicitées sur plusieurs théâtres d'opération, notamment en Irak et au Sahel, où elles participent directement à la lutte contre le terrorisme.

La France a fait le choix de combattre la menace d'où qu'elle vienne, sur le sol national comme à l'étranger, dès lors que notre sécurité nationale, nos intérêts et nos valeurs sont en jeu.

Les filières terroristes trouvent en effet dans plusieurs régions déstabilisées les moyens de se développer et de frapper les pays occidentaux, dont la France.

La France lutte ainsi de manière globale contre le terrorisme en empêchant la constitution de zones d'instabilité propices aux activités terroristes.

Par ailleurs, les services de renseignement de la Défense contribuent directement à la lutte contre le terrorisme, en coordination étroite avec les autres services de l'État.

Une action préventive

La plateforme téléphonique

Mis en place par le Gouvernement en avril 2014, un Numéro Vert permet à ceux qui s'interrogent ou s'inquiètent d'un possible embrigadement de l'un de leurs proches d'avoir un entretien détaillé, indispensable pour établir un diagnostic. Au terme de cet entretien, ils sont conseillés sur la marche à suivre et orientés vers les services compétents placés sous l'autorité des préfets, dans chaque département.

En cas de doute ou de questionnement, n'hésitez pas à appeler le 0 800 005 696 (Numéro Vert, appel gratuit du lundi au vendredi de 9 à 17 h)

Le formulaire de signalement

Accessible en ligne, ce formulaire est destiné à ceux qui souhaitent **signaler une situation préoccupante**, obtenir des renseignements ou être conseillés.

La formation des intervenants en prévention

Le Centre interministériel de prévention de la délinquance (CIPD), sous l'égide du ministère de l'Intérieur, et en lien avec la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) et le Centre des préventions des dérives sectaires liées à l'Islam (CPDSI), conduit un important programme de formation des différents intervenants en matière de prévention.

Cette démarche associe l'ensemble des ministères concernés : les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Éducation nationale, de la Famille, de la Santé, de la Ville et de la Jeunesse sont pleinement mobilisés dans cette dynamique de formation et de prévention.

Il est également prévu une formation spécifique des travailleurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) au phénomène de radicalisation. Ils sont chargés de suivre l'ensemble des questions de justice et de réinsérer les jeunes, qu'ils soient en situation de délinquance ou simplement en difficulté.

Le plan contre la radicalisation en prison

Des actions ont été mises en place **pour protéger la majorité des personnes détenues des pressions exercées par la minorité des personnes détenues prosélytes**. Ainsi, et parallèlement à un plan de formation renforcé des personnels pénitentiaires, une vingtaine de détenus inscrits dans la mouvance islamiste et condamnés pour terrorisme ont été regroupés dans un quartier spécifique de la maison d'arrêt de Fresnes.

Ceci, dans le cadre d'un régime de détention ordinaire, permettant d'éviter les contacts avec la population pénale.

En revanche les personnes détenues radicalisées violentes et refusant l'échange font l'objet des règles de sécurité habituelles. Elles sont soit disséminées dans d'autres établissements, soit placées en quartier d'isolement ou disciplinaire si besoin.

Des actions de formation vont être initiées pour prévenir les risques de radicalisation. La création d'une unité d'information est programmée, au sein de la protection judiciaire de la jeunesse, pour tenter d'identifier les phénomènes de radicalisation parmi les mineurs confiés à cette administration.

Décrypter

La propagande djihadiste

Plus de 400 Français se trouvent aujourd'hui en Syrie ou en Irak. Nos voisins européens, comme de très nombreux autres pays, sont également touchés par ce phénomène qui augmente considérablement depuis le début de l'année 2014.

Qui sont-ils ?

Les Français qui ont aujourd'hui rejoint les groupes terroristes sont majoritairement des jeunes, parfois mineurs. Ils sont amenés à participer à des opérations criminelles et peuvent aussi être séquestrés et souvent maltraités. De plus en plus de jeunes filles ou de jeunes femmes sont victimes de violences sur place. Certains d'entre eux, découvrant la réalité derrière la propagande, veulent rentrer en France et en sont empêchés. D'autres en viennent à participer aux actions terroristes, avec toutes les conséquences pénales, mais aussi psychologiques, que cette barbarie implique.

Les jeunes qui ont été endoctrinés et convaincus de partir sont issus de tous les départements, de tous les milieux, favorisés comme défavorisés, urbains comme ruraux, des centres-villes comme des banlieues.

Alors que **la pratique de l'Islam s'inscrit pleinement dans notre République laïque, elle est instrumentalisée par les terroristes** qui s'en servent de prétexte et en travestissent les fondements. Ainsi, certains de nos compatriotes, sans connaissance de l'Islam et parfois issus de familles chrétiennes, juives, agnostiques ou athées, basculent dans un processus de radicalisation violente.

En Syrie et en Irak, plus de 70 Français ou résidents étrangers en France sont déjà morts d'être tombés dans leur piège.

Une propagande massive sur Internet

Internet est le canal de recrutement privilégié par les terroristes. Ils y ont affiné leurs techniques d'embrigadement. Ils en utilisent toutes les possibilités : sites d'apologie du terrorisme, forums, services de messagerie directe (Skype, WhatsApp), vidéos (YouTube, DailyMotion ou chaînes spécialisées), et même des sites de rencontres pour célibataires. Les **réseaux sociaux** (Facebook, Twitter, Instagram) sont utilisés pour prendre contact de proche en proche : ceux qui sont sur place en charge de recruter y postent des messages et y discutent avec ceux qui sont en France. Pour eux, Internet est le moyen de faire circuler massivement leur propagande et de proposer aux jeunes un discours adapté à ceux qu'ils veulent attirer dans leurs filets.

La loi du 13 novembre 2014 prévoit la possibilité de fermeture administrative de ces sites par l'État.

Chercher le paradis... et trouver l'enfer : la propagande veut convaincre en décrivant un monde idéal mensonger. **Les recruteurs trompent les jeunes en leur promettant un avenir, un idéal ou une cause à défendre, là où ils ne rencontreront que manipulation, barbarie et mort.** Ils utilisent, si nécessaire, de véritables techniques de manipulation mentale pour les amener à rejeter leur environnement scolaire, professionnel et même familial.

L'illusion d'un « monde idéal »

Sur Internet, les terroristes veulent faire croire que les rejoindre, c'est trouver une vocation, se rendre utile, participer à une aventure, construire un nouveau monde, loin de la routine ou des difficultés du quotidien. Ils présentent la Syrie ou l'Irak comme des lieux où se construit un avenir, et leurs actions terroristes (décapitations, crucifixions, tortures et exécutions) comme un moyen d'y parvenir. Pour séduire et tromper les jeunes, leur propagande utilise les codes visuels de films, photos ou jeux vidéo connus et ayant eu du succès auprès du public. Certains diffusent même des images de villas luxueuses avec piscines, pour faire croire que rejoindre ces pays en guerre peut ressembler à des vacances...

Le mensonge humanitaire

Les recruteurs terroristes arrivent, aussi, à convaincre en mettant en avant la cause humanitaire. Ils n'hésitent pas à faire croire, alors qu'ils exécutent tous les jours hommes, femmes et enfants (y compris les musulmans syriens qui ne leur font pas allégeance) que les rejoindre permettra de défendre les plus faibles contre les plus forts, de venir en aide aux populations.

Des techniques de manipulation

Pour recruter les adolescents et jeunes adultes, garçons comme filles, les groupes terroristes utilisent aussi de **véritables techniques de manipulation mentale**. C'est cette stratégie qui peut apparenter les recrutements à une forme d'**embrigadement sectaire**. Ces techniques de manipulation ont pour but d'amener ces jeunes à rejeter progressivement leur environnement pour les isoler, les mettre sous l'autorité du discours radical et les convaincre. Ce sont des méthodes puissantes : des cas de radicalisation et de départs extrêmement rapides, en à peine quelques semaines, ont été observés.

Les familles sont souvent démunies pour identifier les signes qui peuvent laisser présager un embrigadement, puis un départ, et ne savent pas comment aider leurs proches à s'en sortir. Dans le cadre de la démarche de prévention du Gouvernement, vous avez la possibilité de vous faire aider par des équipes spécialisées. N'hésitez pas à contacter le Numéro Vert pour être orienté : 0 800 00 56 96 (gratuit depuis un poste fixe).

La théorie du complot

Les terroristes cherchent à convaincre les jeunes qu'ils vivent dans un monde corrompu - dirigé par des sociétés secrètes - où tous les adultes leur mentent. C'est la théorie du complot. Ils n'hésitent pas, à travers une propagande très étudiée qui oppose « le vrai » et « le faux », à inventer des preuves qui conduisent les jeunes à se méfier de tout et de tous. Les jeunes en viennent à rejeter leur entourage (professeurs, éducateurs, animateurs et jusqu'à leurs propres parents, frères ou sœurs) qui n'adhère pas à cette vision paranoïaque du monde.

Faire croire au jeune qu'il est l'« élu »

Les jeunes, particulièrement sensibles, qui s'interrogent sur le sens de leur vie et sur les injustices constatées dans la société, peuvent être abusés par des recruteurs. Ces derniers leur expliquent que le malaise qu'ils ressentent provient du fait qu'ils sont « élus par Dieu » pour posséder la vérité et régénérer le monde par ce qu'ils appellent le « vrai Islam ». Ils font croire aux jeunes qu'ils sont supérieurs, qu'ils ont plus de discernement que le reste de l'Humanité, ce qui explique que « tous les autres », y compris les imams, ne peuvent pas les comprendre et tenteront de les faire douter. On les amène à penser qu'il ne faut plus se

mélanger avec « les esclaves du complot » afin de préserver la pureté du groupe des « élus », que certains d'entre eux appellent « Les Véridiques ». La propagande djihadiste se nourrit notamment de films qui développent des propos et des images ésotériques, parlent de signes divins, d'appel de Dieu et proposent un nouveau monde purifié.

Faire perdre au jeune tous ses repères pour entretenir l'isolement

La manipulation consiste à couper le jeune de tous les interlocuteurs qui contribuaient à sa socialisation. Pour cela, la propagande fait table rase de l'histoire et des repères antérieurs du jeune pour lui proposer ensuite **une nouvelle identité, une nouvelle histoire, un nouveau groupe, et même un nouveau monde.**

Convaincus d'être «élus» et persuadés de l'existence d'un complot, les jeunes sont incités par leurs recruteurs à se méfier de tout le monde et à voir des ennemis partout : à l'École, au travail, dans l'environnement social quotidien, dans la moindre rencontre, et jusque dans le cercle familial... Certains ne fréquentent plus leurs anciens amis, en prétendant que ces derniers «ne sont pas dans le Vrai». Ils cessent toutes leurs activités de loisirs, persuadés qu'elles sont «impures». Ils se mettent en rupture scolaire, estimant que l'enseignement les conditionne à vivre dans la mécréance, et enfin se mettent en rupture familiale, car l'autorité du groupe djihadiste s'est substituée à l'autorité familiale. Progressivement, c'est le groupe qui pense à la place du jeune, c'est le groupe qui définit qui il est et ce qu'il doit faire.

Des conseils sont donnés pour apprendre à mentir et cacher les intentions de départ et pour ne pas attirer l'attention de leur famille ou de leurs enseignants. **Le jeune peut entrer dans la dissimulation et une sorte de dédoublement de personnalité.**

Le passage à l'acte




Cette paranoïa permanente, constamment alimentée par un vocabulaire choisi («résistance», «opération de justice», «manœuvre défensive», «stratégie rendant nécessaire l'usage de la force»...) vise à conduire à **un sentiment de persécution qui soude entre eux les membres «élus» contre le reste du monde**, et qui justifiera tous les passages à l'acte.

- Ces derniers sont possibles grâce à la normalisation des actions sous l'effet de groupe. Ce ne sont plus des personnes qui agissent en tant qu'individus, mais des groupes d'«élus». La caractéristique du groupe est qu'il fait perdre une partie des freins moraux.
- **La déshumanisation de «l'autre»**, de l'ennemi est un passage obligatoire. Sans cette négation de l'humanité de la victime, aucun crime prémédité, exécuté en conscience, n'est vraiment possible. Le jeune est conditionné pour accepter que ses compagnons tuent devant lui, puis pour le faire lui-même. L'embrigadement conduit à haïr l'ennemi, mais surtout à ne plus le considérer comme un être humain.
- Combattre l'embrigadement va consister à permettre au jeune de sortir de son groupe afin de l'aider à réfléchir librement et à se reconstruire en tant qu'individu.



RADICALISATION DJIHADISTE LES PREMIERS SIGNES QUI PEUVENT ALERTER

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche.
Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.

 <p>Ils se méfient des anciens amis qu'ils considèrent maintenant comme des « impurs ».</p>	<p>Ils rejettent des membres de leur famille.</p> 	 <p>Ils changent brutalement leurs habitudes alimentaires.</p>
 <p>Ils abandonnent l'école ou la formation professionnelle car l'enseignement dispensé fait partie du complot.</p>	 <p>Ils arrêtent d'écouter de la musique car elle les détourne de leur « mission ».</p>	<p>Ils ne regardent plus la télévision et ne vont plus au cinéma car on y voit des images qui leur sont interdites.</p> 
<p>Ils arrêtent les activités sportives parce qu'elles sont mixtes.</p> 	<p>Ils changent leur tenue vestimentaire notamment pour les filles, avec des vêtements qui cachent le corps.</p> 	 <p>Ils fréquentent assidument des sites et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste.</p>

Mais aussi ils se replient sur eux-mêmes, tiennent des propos asociaux, rejettent toute forme d'autorité, ou la vie en collectivité.

Chaque situation est spécifique,
l'identification d'un ou plusieurs signes
n'implique pas systématiquement une radicalisation.

SI VOUS AVEZ DES DOUTES, DES QUESTIONS :

 **N°Vert** 0 800 00 56 96

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Se mobiliser

Ensemble

Prévenir l'embrigadement

La radicalisation, qui ne doit pas être confondue avec la pratique d'un Islam rigoriste, est un changement de comportement rapide qui peut conduire au rejet de la loi et à la violence. Est radical un discours qui mène le jeune à sa propre destruction ou à la destruction des autres au nom de Dieu.

La radicalisation touche des jeunes insérés, mais fragiles. Elle concerne également des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement ou de rupture.

Le but des actions de prévention est d'éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et de passage à des actes violents.

Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible mais il se traduit souvent par une rupture rapide et un changement dans les habitudes de la personne.

Amis, familles, entourages : vous pouvez être conseillés, accompagnés.

En cas de doute ou de questionnement, n'hésitez pas à appeler le 0 800 00 56 96 (Numéro Vert, appel gratuit du lundi au vendredi de 9 à 17 h).

Le Numéro Vert

Souvent surpris ou incrédules, inquiets et interrogatifs, les familles et les amis sont démunis. Ils éprouvent un sentiment de culpabilité et d'isolement.

Le Numéro Vert a été créé en avril pour écouter ces proches, les aider à établir qu'une personne est dans un processus de radicalisation violente pouvant la conduire à basculer et partir. Il permet, dans ce cas, de mobiliser l'aide dont ils ont besoin.

Le Numéro Vert est la porte d'entrée **pour être entendu, informé et accompagné en fonction de chacune des situations**, qui peuvent être très différentes. A ce jour, plusieurs centaines de familles y ont eu recours : il a permis de les orienter, de se mobiliser autour des jeunes et d'éviter ainsi régulièrement des départs parfois déjà programmés.

Que se passe-t-il après un appel ?

Après dialogue et évaluation de la situation, les familles sont recontactées dans leur département de résidence **pour un rendez-vous rapide et personnalisé**. Elles peuvent ainsi être orientées pour être **accompagnées par des interlocuteurs compétents** (assistant social, psychologue, éducateur). Une cellule départementale dédiée désigne alors, sous l'autorité du préfet, un référent de parcours pour un suivi personnalisé.

Les collectivités locales, les services de l'État (École, services sociaux ou de santé), les associations se mobilisent autour des jeunes concernés et des familles pour apporter une solution adaptée à chaque situation.

La plateforme téléphonique est accessible du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h. En dehors de ces horaires, vous pouvez utiliser le formulaire Internet.

Utiliser le formulaire Internet

Accessible en ligne, ce formulaire est destiné à ceux qui souhaitent être conseillés, signaler une situation préoccupante ou obtenir des renseignements. Ils sont systématiquement recontactés par les écoutants de la plateforme téléphonique.

Le Numéro Vert et le [formulaire Internet](#) permettent d'engager la démarche d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur (sur le fondement de l'article 371-3 du code civil).

Signaler l'apologie du terrorisme

Pour signaler un contenu ou un comportement faisant l'apologie du terrorisme :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>

Choisissez la rubrique « Menaces ou incitations à la violence ».

Renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme

Principales mesures annoncées par le Premier ministre

1. Un renforcement des moyens humains et matériels

- ▶ **2 680 emplois supplémentaires seront consacrés à la lutte contre le terrorisme** au cours des 3 prochaines années, dont 1 400 au ministère de l'Intérieur, 950 au ministère de la Justice, 250 au ministère de la Défense et 80 au ministère des Finances (dont 70 pour les Douanes).
- ▶ Parmi ces 2 680 emplois supplémentaires, **1 100 seront alloués aux services de renseignement intérieur chargés de lutter contre le terrorisme** (500 à la direction générale de la sécurité intérieure, 500 au service central du renseignement territorial et 100 à la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris).
- ▶ **425 millions d'euros de crédits d'investissement, d'équipement et de fonctionnement** seront consacrés à ce plan de renforcement, **au cours des 3 prochaines années**, dont 233 millions d'euros pour le ministère de l'Intérieur et 181 millions d'euros pour celui de la Justice.
- ▶ Une partie de ces moyens sera consacrée au **renforcement de la protection des policiers (nationaux et municipaux) et des gendarmes** : gilets pare-balles et armements plus performants.
- ▶ **Un dispositif PNR sera opérationnel en France en septembre 2015.**

2. Un cadre juridique pour l'action des services de renseignement

- ▶ Projet de loi sur le renseignement présenté en conseil des ministres et au Parlement début avril.

3. Une détection renforcée du phénomène de radicalisation par les services du ministère de la Justice

- ▶ Renfort de la juridiction antiterroriste parisienne (27 personnels) et de magistrats référents « anti-terrorisme » dans les parquets (16 personnels).
- ▶ Renforcement des parquets et des juridictions interrégionales spécialisées, compte tenu des liens qui existent entre la criminalité organisée et le terrorisme.
- ▶ Renforcement du renseignement pénitentiaire (66 personnels) pour mieux appréhender les phénomènes de radicalisation en milieu carcéral.

- ▶ Création d'une unité de veille et d'information au sein de la protection judiciaire de la jeunesse.
- ▶ Mission d'inspection conjointe de l'inspection générale des services judiciaires et de l'inspection générale de l'administration au sein des services et institutions de la PJJ.
- ▶ Création d'un fichier recensant les personnes prévenues ou condamnées pour des faits de terrorisme, avec obligation pour ces personnes de déclarer à intervalles réguliers leur adresse et leurs déplacements à l'étranger.

4. Une prise en charge et un suivi accrus des individus radicalisés

- ▶ Sur la base de l'expérimentation menée à Fresnes, création de 5 quartiers au sein d'établissements pénitentiaires, dédiés aux personnes détenues radicalisées.
- ▶ Professionnalisation et augmentation du nombre d'aumôniers musulmans (60, soit 30% de plus).

5. Une action renforcée en matière de prévention de la radicalisation

- ▶ 60 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à la prévention de la radicalisation dans les 3 prochaines années, au travers du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

6. Un renforcement de la surveillance des communications et de l'Internet des jihadistes

- ▶ Renforcement des moyens dédiés à la surveillance du cyberjihadisme et aux enquêtes relatives aux délits commis sur Internet.
- ▶ Intensification du travail engagé avec les opérateurs de l'Internet, y compris dans le cadre européen.